

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi, 5 septembre 2023, à 18 h 30**, à la salle communautaire sise au 1890, de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.

Sont présents : Mesdames Marie-Céline Hébert et Denise Corneau, messieurs Gilles Payer, Michel Longtin, Raymond Bisson et Noël Picard.

Est absent : monsieur Gilles Payer

La directrice générale adjointe par intérim, Madame Monique Dupuis, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale adjointe informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Conseil

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal du 7 août 2023

2. Finances

- 2.1. Adoption comptes fournisseurs et des salaires au 31 août 2023
- 2.2. Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 août 2023

3. Dossiers mines

4. Rapport du maire

5. Période de questions

6. Département de l'Administration

- 6.1. Correspondance – Annexe III
- 6.2. Mandat au cabinet Deveau – Me Marc Tremblay
- 6.3. Offre d'achat du lot 5 258 682
- 6.4. Acquisition chemin des Buses – Mandat au cabinet Robert & associés Notaire

7. Département de la Sécurité publique – Sans objet

8. Département des Travaux publics

- 8.1. Entretien du terrain voisin du cimetière – autorisation
- 8.2. Décompte progressif no. 2 – 9088-9569 Québec Inc.
- 8.3. Achat du sable pour l'entretien des chemins d'hivers
- 8.4. Offre de services Équipe Laurence Ingénierie civile – surveillance de chantier

9. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

- 9.1. Contribution supplémentaire - Tricentris

10. Département des Loisirs, culture et tourisme

- 10.1. Sentier National (SN) Outaouais – Offre de services pour le plan d'aménagement

- 11. Varia**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de la séance**

1. CONSEIL

1.1 Ouverture de la séance

2023-09-20649

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 18h34

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-09-20650

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 7 août 2023

2023-09-20651

IL EST RÉSOLU

QUE la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit exemptée et adopté tel que déposé.

Le vote est demandé

Vote pour : 4

Votre contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2. FINANCES

2.1 Adoption des comptes fournisseurs et des salaires nets au 31 août 2023

2023-09-20652

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les paiements des comptes payés et à payer au 31 août 2023 pour un montant total de 211 516.42 \$ ainsi que les salaires nets au montant de 68 345.57 \$ et ce, tels que détaillés à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 24727 à 24766
- Les paiements directs 501280 à 501315

- Les prélèvements 6284 à 6308

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 août 2023

2023-09-20653

IL EST RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 31 août 2023 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DOSSIER MINES

4. RAPPORT DU MAIRE –

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 CORRESPONDANCE – Annexe III

6.2 Mandat au cabinet Deveau – Me Marc Tremblay

2023-09-20654

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel mandatent Me Marc Tremblay du cabinet d'avocat Deveau à nous représenter dans l'injonction du dossier lot 5 257 758 à la cour Supérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Offre d'achat du lot 5 258 682

2023-09-20655

CONSIDÉRANT l'offre d'achat pour le lot numéro 5 258 682, situé entre le 1219 et le 1225, route 321 à Duhamel datée du 9 août 2023 au montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'offre d'achat pour le terrain municipal par les membres du Conseil qui la jugent insuffisante ;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil refusent l'offre d'achat datée du 9 août 2023 pour le lot numéro 5 258 682;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Acquisition chemin des Buses – Mandat au cabinet Robert & associés Notaire

2023-09-20656

CONSIDÉRANT QUE le chemin des Buses a été remis à monsieur Éric Thériault à la suite de la rénovation cadastrale en 2016;

CONSIDÉRANT la volonté des citoyens sur le chemin des Buses et chemin de la Bécasse à l'effet que le chemin des Buses soit un chemin municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de vente de monsieur Éric Thériault au montant de 1 000\$ pour l'acquisition du chemin des Buses;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la municipalité acceptent l'offre de vente de monsieur Éric Thériault au montant de 1 000\$ pour l'acquisition du chemin des Buses;

QUE la municipalité de Duhamel mandate le cabinet de Robert & Associés Notaire dans le dossier de l'acquisition du chemin des Buses;

QUE monsieur David Pharand, maire et madame Liette Quenneville, directrice générale soient autorisées à signer pour et nom du Conseil le contrat d'achat relatif au chemin des Buses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – S/O

8. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS et DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Autorisation – entretien du terrain voisin du cimetière

2023-09-20657

CONSIDÉRANT que lors du Derecho du 21 mai 2022 le terrain adjacent au cimetière a été dévasté;

CONSIDÉRANT la demande du Conseil de la Fabrique de Duhamel et du propriétaire du terrain adjacent au cimetière afin de nettoyer derrière les columbariums ;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil autorisent les employés du département de la voirie à une demi-journée de nettoyage du terrain à l'arrière des columbariums.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Décompte progressif No.2 – 9088-9569 Québec Inc.

2023-09-20658

CONSIDÉRANT que les travaux d'amélioration d'infrastructures routières sur les chemins des Mésanges, Lac-Gagnon Ouest et Lac-Gagnon Est réalisés par l'entreprise 9088-9569 Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT le décompte résultant d'un mesurage conjoint réalisé par l'entrepreneur et l'Équipe Laurence ainsi que la contre-vérification du même décompte ;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement no. 2 daté du 28 août 2023 lequel recommande un deuxième paiement au montant de 536 079.35\$ incluant les taxes à l'entrepreneur, 9088-9569 Québec Inc., pour les travaux réalisés au 17 juillet 2023;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent la demande de paiement progressif de l'entreprise 9088-9569 Québec inc. suite au certificat de paiement No 2 de la firme d'ingénierie Équipe Laurence pour un montant de 536 079.35 \$ taxes incluses à l'entrepreneur, 9088-9569 Québec inc. et qu'une retenue contractuelle de 10% est appliquée jusqu'à l'inspection finale des travaux.

QUE l'entrepreneur est responsable de fournir les quittances et une déclaration statutaire démontrant que tous les sous-traitants et fournisseurs visés par les montants du décompte progressif précédent ont été payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Achat de sable pour l'entretien des chemins d'hivers

2023-09-20659

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil autorise l'achat de 4 500 tonnes de sable à la Carrière et Sablière Lirette pour l'entretien et le sablage de ses chemins d'hiver;

QUE la dépense de 34 199 \$, incluant les taxes applicables, s'applique au poste budgétaire 54-15100-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Offre de services Équipe Laurence Ingénierie civile – surveillance de chantier

2023-09-20660

CONSIDÉRANT l'offre de services initiale du 12 mai 2023 de l'Équipe Laurence Ingénierie civile pour la surveillance de chantier partiel pour un montant estimé à 10 000\$, dans le cadre des travaux d'amélioration d'infrastructures routières sur les chemins Lac-Gagnon Ouest, Mésanges et du Lac-Gagnon Est;

CONSIDÉRANT les demandes de changements, d'imprévus, de modifications apportés sur les chemins des Mésanges, Lac-Gagnon Est et Lac-Gagnon Ouest ainsi que des rencontres de chantier supplémentaires;

CONSIDÉRANT une présence obligatoire sur les chantiers lors de l'excavation et que le chef de groupe était en vacances à cette étape;

CONSIDÉRANT qu'au 31 juillet 2023, les frais de surveillance étaient de 24 998.42\$;

CONSIDÉRANT qu'afin de finaliser le dossier Équipe Laurence Ingénierie civile prévoit un montant de 1500\$;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent de payer les frais de surveillance de chantier partielle à Équipe Laurence Ingénierie civile pour un montant total de 26 498.42\$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

9.1 Contribution supplémentaire – Tricentris

2023-09-20661

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Tricentris peut exiger de ses membres une contribution supplémentaire pour couvrir en tout ou partie le montant nécessaire pour payer les frais d'exploitation;

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil acceptent de payer à la Coopérative Tricentris la contribution supplémentaire pour l'année 2023 au montant de 16 222.60\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE-

10.1 Sentier National (SN) Outaouais – Offre de services du plan d'aménagement

2023-09-20662

CONSIDÉRANT QUE pour le dépôt d'une demande de financement auprès de Rando Québec concernant le déploiement du SN en Outaouais secteur est, la rédaction d'un plan d'aménagement est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'offre de services de monsieur David Massé, de Conception plein air pour la réalisation du plan d'aménagement du SN en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du mandat doit transiger par l'une des municipalités, et que la municipalité de Val-des-Bois portera la charge financière et l'offre de services dans ce projet;

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Duhamel accepte d'acquitter sa part financière auprès de la municipalité de Val-des-Bois pour la réalisation du plan d'aménagement du sentier National secteur est, qui sera réalisé par monsieur David Massé, de chez Conception plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-09-20663

IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit et est levée à 19h09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Monique Dupuis
Directrice générale adj.